

A0

21 Février 1919
boire comme le 345 p.i.c. pi

Decret du Ministre

Transmis 31/3/19 G. J. C. Merrill

à l'arrivée le
à l'embarquement le
à l'embarquement le
En subsistance au Dépôt du
au
Embarqué le

Le Commandant du Dépôt
des Troupes des Troupes Coloniales,

à l'arrivée en France restant le
En subsistance au dépôt du
au
En route le
au le

Le Commandant du Dépôt
des Troupes.

à l'arrivée le
à l'embarquement le

Mis en route sur
lieu définitif de
le

à l'arrivée le
à l'embarquement le

Arrivée au lieu définitif le
Cinq le 8 Avril. 1899
Parti du lieu de
le
Arrivé au Port d'embarquement le
En subsistance au
au



Nota - Si des paiements au titre des frais de déplacements sont faits à l'unité
ils devront être portés sur le présent titre ne tenant lieu de feuille de déplacements.